

Image not found or type unknown



regroupement familial pour enfant majeur

Par **bamba n**, le **03/10/2019** à **14:36**

mon fils de 23 ans est en Cote d'Ivoire et j'aimerais qu'il me rejoigne en France. J'accéderai certainement à la nationalité française dans les mois à venir. Pourra-t-il me rejoindre en tant que fils de citoyen français et de quelle façon?

merci

Par **youris**, le **03/10/2019** à **20:44**

bonjour,

comme votre fils est majeur, votre naturalisation française n'aura aucun effet sur sa nationalité et sur l'obtention d'un titre de séjour.

salutations